



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 21/09/2020

La fin programmée des « zones blanches » de téléphonie mobile à Barbières

Le 14 janvier 2018, le gouvernement a conclu avec les opérateurs de téléphonie mobile un accord majeur qui prévoit de généraliser la couverture mobile de qualité permettant tous les usages de la 4G.

Cet engagement comporte notamment la couverture des zones « blanches » ou « grises » de téléphonie mobile par le déploiement au plan national de 5000 nouveaux sites par chacun des quatre opérateurs (ORANGE, FREE, SFR, BOUYGUES TELECOM).

C'est au titre de ce dispositif dit de « couverture ciblée » que par arrêté du 21 août (JORF du 28 août 2020), la commune de Barbières figure, pour la Drôme, comme bénéficiaire du programme piloté au plan départemental par la préfecture et le Conseil départemental.

La commune de Barbières s'ajoute aux autres communes drômoises déjà retenues depuis 2018 au titre de ce dispositif : Aleyrac, Barsac, Bellecombe-Tarandol, Bouchet, Chamaret, Chantemerle-Les-Grignan, Châtillon-en-Diois, Combovin, Eyzahut, Gumiane, La Baume Cornillane, La Garde-Adhémar, Le Pègue, Les Tonils, Montaulieu, Moras-en-Valloire, Parnans, Pont de Barret, Rochefort-en-Valdaine, Rochefourchat, Rochegude, Romans-sur-Isère, Saint-Laurent-en-Royans, Suze-la-Rousse, Veronne.

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme